

# RÈGLEMENT DES TROPHEES DE LA PERFORMANCE 02

## Édition 2024



### 1) Objet

Les Trophées de la Performance 02 sont organisés par Aisne Avenir, (83 bd Jean Bouin, CS 90630, 02322 Saint-Quentin) et ses membres la CCI Aisne et la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec l'Aisne Nouvelle et l'Union (Groupe Rossel).

L'objectif des Trophées de la Performance 02 est de récompenser des entreprises de l'Aisne afin de mettre en lumière leurs savoir-faire et leurs réalisations. Ces Trophées sont l'occasion de valoriser les talents de ces entrepreneurs quels que soient le métier, la nature de l'activité de l'entreprise ou leur histoire.

6 catégories ont été retenues pour l'année 2024 :

- Trophée Fiteco Croissance et Agilité
- Trophée Caisse d'Épargne de l'International
- Trophée Orange de la Transformation Digitale
- Trophée Crédit Agricole de l'Innovation
- Trophée GRDF « Mon entreprise s'engage »
- Trophée TotalEnergies Rev3 Aisne

### 2) Dépôt des candidatures en ligne

Chaque candidature sera déposée via un formulaire accessible en ligne ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024

### 3) Conditions de participation

Les entreprises candidates doivent avoir au minimum un établissement dans l'Aisne.

### 4) Sélection

La sélection se fera par un jury, composé de représentants d'Aisne Avenir, de la CCI Aisne, de la Chambre d'Agriculture, de l'Aisne Nouvelle, de l'Union et des partenaires de Passion d'Entreprendre qui sélectionnera un lauréat dans chaque catégorie.

Tous les candidats finalistes (3 par catégorie) seront invités à participer gratuitement (2 personnes par entreprise) à la cérémonie de remise des Trophées organisée lors de la soirée Passion d'Entreprendre le jeudi 7 novembre 2024 à partir de 18h à la Cité de la Musique et de la Danse à Soissons.

Un Web communiqué relayé sur les sites Web de l'Aisne Nouvelle et l'Union, et sur les réseaux sociaux, permettra de valoriser les candidatures des finalistes dans chaque catégorie.

Le lauréat dans chaque catégorie sera récompensé par un trophée qu'il se verra remettre sur scène.

### 5) Publicité et promotion

Tout candidat accepte que sa participation aux Trophées de la Performance 02 emporte le droit pour les organisateurs et ses partenaires d'utiliser son image à des fins de communication autour du présent trophée et pour leur propre compte.

### 6) Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification des Trophées dus à des circonstances imprévues.

### 7) Acceptation du règlement

La participation aux Trophées de la Performance 02 implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur le site web de la CCI Haut-de-France.

### 8) Traitement des données

En qualité de responsable de traitement, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts de France (CCIR) (Siren 130 022 718 00014, 299 Boulevard de Leeds, CS 90028, 59 777 LILLE CEDEX) vous informe que les données recueillies par le présent formulaire feront l'objet de traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions et l'organisation des Trophées de la performance 02 – édition 2023.

Les données collectées permettront par ailleurs à la CCIR Hauts de France, en se fondant sur la poursuite d'une mission d'intérêt public, à vous faire parvenir des informations et enquêtes à vocation non commerciale, à vous inviter à des évènements et à transférer vos données à des partenaires institutionnels de la CCIR pour l'exécution de missions d'intérêt public.

En qualité de professionnel, vos données seront également utilisées pour vous informer des prestations proposées par la CCIR. Vous pourrez à tout moment vous opposer à ces communications.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez de droits sur vos données personnelles que vous pouvez exercer en écrivant au Délégué à la Protection de Données à l'adresse dpo@hautsdefrance.cci.fr. Si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Pour en savoir plus sur les traitements de vos données à caractère personnel et sur l'étendue de vos droits, vous êtes invité à vous reporter à la Politique de confidentialité accessible en ligne (<https://hautsdefrance.cci.fr/politique-de-confidentialite/>).